

**Séance du Conseil de Ville**  
**du 25 novembre 2013 à 19 heures**  
**Salle du Conseil de Ville - Ordre du jour no 11 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 10 du 28 octobre 2013
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Gabriela Amor Iglesias
  - M. José Manuel Brandon
  - M. Alex Fernando Peña Valencia
  - M. Joseph Fernando Peña Zapata
  - M. José Oliveira Pereira et de son épouse, Mme Maria Augusta Nogueira de Oliveira
  - M. Domingos Ramos Victor
6. Nomination de Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Didier Nicoulin
7. Budget communal 2014
8. Adoption de la modification de l'aménagement local : changement d'affectation des parcelles nos 436 et 437 à la rue Auguste-Quiquerez afin de permettre la réalisation de 24 appartements
9. Autorisation de vente de 5'026 m<sup>2</sup> du feuillet communal no 5233 sis à la gare CFF Est en vue de la réalisation du futur Campus HE pour un montant de Fr. 1'422'231.-
10. Crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 365'000.- pour le renouvellement et la construction de nouvelles places de jeux
11. Crédit d'étude de Fr. 180'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces de la route de Moutier en coordination avec le projet du Campus HE
12. Crédit de Fr. 110'000.- pour l'amélioration de l'aménagement des Jardins du Château
13. Développement de l'interpellation 3.12/13 - "Quelle politique du logement pour Delémont ?", PS, M. Jude Schindelholz
14. Développement du postulat 4.08/13 - "Pérennité de l'école du Gros-Seuc", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
15. Développement de la motion 5.16/13 - "Pour une solution transitoire et équitable pour tous avant la création des aires d'accueil des gens du voyage", CS•POP•Verts, M. André Parrat
16. Réponse au postulat 4.02/13 - "Pour le maintien du lien social", CS•POP•Verts, M. André Parrat
17. Réponse à la motion 5.03/13 - "Sécurité des enfants", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher
18. Réponse à la question écrite 2.06/13 - "Hollywoodisme subventionné par la Ville de Delémont et les SID", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
19. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle rappelle le délai d'inscription, au 25 novembre 2013, pour la visite du *Quotidien Jurassien*, le 6 décembre, et le souper de Noël du Conseil de Ville, le 9 décembre.

## 2. APPEL

### **Conseil de Ville**

41 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Jeanne **Beuret**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, MM. Renaud **Ludwig** et Jude **Schindelholz**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Sébastien **Lapaire**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

### Sont excusés

M. Quentin Chappuis est remplacé par M. Félix **Baumann**

M. Alain Steger est remplacé par M. Luc **Dobler**

Mme Paola Stanic est remplacée par Mme Marie-Claire **Grimm**

Mme Rébecca Lena est remplacée par M. Thierry **Kamber**

Mme Christel Lovis est remplacée par M. Laurent **Michel**

Mme Murielle Macchi est remplacée par Mme Carole **Pouchon Michel**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**

### **Conseil communal**

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 10 DU 28 OCTOBRE 2013

Le procès-verbal no 10 du 28 octobre 2013 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. QUESTIONS ORALES

**M. Sébastien Lapaire**, PS, revenant l'enquête Solidar, se réjouit de constater que les communes sont de plus en plus responsables s'agissant des achats publics équitables. Il rappelle que la Ville avait obtenu une note moyenne en 2011 et 47 points sur 100, en 2013, en raison de sa politique d'achat, malgré l'application de la motion 5.17/10 - "Pour des achats équitables". Aussi, il s'étonne que pour sa politique d'achat, Delémont ne se voit attribuer que 9.5 points sur 50 et souhaite obtenir des explications quant à ce classement et connaître les mesures que le Conseil communal entend mettre en place.

**M. Pierre Kohler**, maire, confirme les bons résultats de la Ville, sauf pour les achats. En effet, les principaux achats concernent le papier et les habits de travail de la Voirie ou de la Police. Ces vêtements, fabriqués par des entreprises spécialisées et répondant à diverses normes, n'ont malheureusement pas d'équivalent dans le domaine des produits solidaires. Pour ce qui est du papier, en raison de l'archivage, ce support doit également répondre à différents critères. M. Kohler souligne que la Ville procède à des achats équitables autant que possible.

**M. Sébastien Lapaire** est partiellement satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, souhaite connaître le mode de financement du *Delémont.ch*, en particulier les tarifs publicitaires. Il indique que le dernier numéro comportait divers articles de propagande concernant les votations cantonales et souhaite savoir s'ils ont été payés par les auteurs. Si tel n'est pas le cas, il est d'avis qu'une rubrique destinée aux argumentaires contraires pourrait être prévue.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que ce journal est celui des Autorités communales et que son élaboration est confiée à une société privée, subventionnée par la Ville à raison de Fr. 30'000.-, et par la publicité pour un montant de Fr. 170'000.- par année. Dans ce journal, la parole n'est bien entendu pas donnée aux opposants à un projet communal, sauf en cas d'initiative ou de référendum, vu qu'il s'agit d'instruments démocratiques. M. Kohler souligne que cette revue, dont les échos sont très positifs, est un outil d'information à la population, qui contient également, entre autres, des portraits de conseiller-ère-s de ville.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

**M. Francis Charmillot**, PS, souhaite connaître les démarches qu'entreprendra le Conseil communal à la suite du refus du projet du Creux-de-la-Terre en votation populaire. Favorable à cette extension, M. Charmillot estime que la zone située au nord, au sujet de laquelle la proposition socialiste a été refusée par le Conseil de Ville, a posé problème et semé le doute, ce qui a conduit au refus populaire, l'explication donnée par le Gouvernement lors d'une récente séance du Parlement au sujet de ce secteur n'ayant pas suffi. M. Charmillot relève les besoins de Delémont en matière de zones à bâtir pour poursuivre son développement, parallèlement à une éventuelle hausse d'impôt.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que les principaux opposants n'étaient pas concernés par la partie nord, comprise dans une zone de protection du paysage, où la construction n'est pas interdite. De plus, il souligne que ce terrain appartient à la fondation Pérène, financée par les contribuables jurassiens, et que la vente de la partie nord aurait généré un gain de 2.5 millions de francs pour la fondation. Dans le secteur sud, une zone était réservée par l'Hôpital du Jura, dont la vente aurait engendré un apport de 2 millions de francs. M. Kohler regrette le résultat de cette votation mais l'accepte, tout en relevant que d'autres communes viennent d'approuver la création de nouvelles zones à bâtir. A son sens, la zone nord n'est pas à l'origine du refus populaire du développement de ce secteur, dont sa famille n'est pas propriétaire, contrairement aux propos tenus par certains opposants. M. Kohler indique que les prochaines démarches du Conseil communal se feront dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local, tenant compte de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, où chaque parcelle mise en zone à bâtir devra être compensée dans les autres localités, ce qui ne se fera pas sans difficultés.

**M. Francis Charmillot** est partiellement satisfait.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, regrette les restrictions d'ouverture du guichet de la piscine couverte, qui rendent l'achat d'abonnements très compliqué.

**M. Damien Chappuis** rappelle que des manquements au niveau de la sécurité des baigneurs ont été constatés, raison pour laquelle le personnel a été plus affecté à la surveillance des bassins qu'à la vente d'abonnements. Cette problématique sera réglée par la création d'un poste de surveillant dont le Conseil de Ville sera saisi en décembre. M. Chappuis, conscient que les heures d'ouverture du guichet de la piscine sont trop restrictives, précise que l'achat d'abonnements par le biais du site internet est en cours d'examen. Par ailleurs, des discussions sont également en cours avec le restaurateur du Centre sportif, qui pourrait assurer la vente d'abonnements.

**Mme Marie-Claire Grimm** est satisfaite.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal, malgré certains faits signalés dans les dossiers.

**M. Philippe Rottet**, UDC•UDF•sp, relève que trois des six requérants ont été entendus par les services de police, la dernière des auditions datant de 2011. Aussi, il suggère de surseoir à l'octroi du droit de cité vu les différents motifs figurant dans les dossiers. De plus, il demande que les requêtes soient votées individuellement.

**M. Pierre Kohler**, maire, confirme certains problèmes mineurs, tout en rappelant que le Conseil communal ne soumet aucun dossier présentant de graves problèmes. Ayant obtenu l'autorisation des requérants concernés, M. Kohler relate les faits, tout en mettant en exergue qu'aucun n'a mené à une condamnation pénale, même si la Police est intervenue.

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, soumet individuellement les requêtes à l'approbation du Conseil de Ville.

**DECISION** : la requête d'admission à l'indigénat communal de Mme Gabriela Amor Iglesias est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**DECISION** : la requête d'admission à l'indigénat communal de M. José Manuel Brandon est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**DECISION** : la requête d'admission à l'indigénat communal de M. Alex Fernando Peña Valencia est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**DECISION** : la requête d'admission à l'indigénat communal de M. Joseph Fernando Peña Zapata est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

**DECISION** : la requête d'admission à l'indigénat communal de M. José Oliveira Pereira et de son épouse, Mme Maria Augusta Nogueira de Oliveira est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**DECISION** : la requête d'admission à l'indigénat communal de M. Domingos Ramos Victor est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

## **6. NOMINATION DE MME MARIE-CLAIRE GRIMM, CS•POP•VERTS, À LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES, EN REMPLACEMENT DE M. DIDIER NICOULIN**

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, propose la candidature de Mme Marie-Claire Grimm à la Commission de gestion et de vérification des comptes, en remplacement de M. Didier Nicoulin.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, quitte la salle.

**DECISION** : Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, est nommée membre de la Commission de gestion et de vérification par 36 voix, sans avis contraire.

## **7. BUDGET COMMUNAL 2014**

**M. Pierre Kohler**, maire, relève la baisse des recettes fiscales de 1.25 million de francs, due à l'application, dès janvier 2014, de l'égalité de traitement entre couples mariés et non mariés (Fr. 850'000.-) et à la baisse annuelle de 1 % de la pression fiscale (Fr. 400'000.-). A cela s'ajoutent les coûts supplémentaires relevant de la répartition des charges entre communes et Canton (Fr. 780'000.-). Il souligne la maîtrise des charges communales, en précisant que Fr. 200'000.- pour les 725 ans de la Ville sont prévus au budget et qu'il tient compte de deux créations de postes sur lesquelles le Législatif statuera en décembre. Vu le refus de l'extension de la zone d'habitation du Creux-de-la-Terre, M. Kohler prend acte que l'amélioration des finances communales ne passera pas par l'élargissement de l'assiette fiscale mais par une hausse de la quotité d'impôt ou une diminution des charges de fonctionnement, par une baisse des salaires notamment, ce que le Conseil communal a refusé depuis les mesures prises en 2009. M. Kohler déplore que la population n'ait pas compris ce point de vue, tout en relevant l'obligation de l'Exécutif de gérer la Commune, quelles que soient les décisions populaires, et d'assurer des comptes équilibrés tout en investissant dans la ville.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, met en évidence, en plus du déficit annoncé, le taux d'autofinancement prévu à 34 %. De plus, il s'interroge sur la fiabilité des budgets, vu que les comptes annoncés déficitaires se révèlent finalement positifs. Revenant sur sa motion 5.02/13 - "Mesures visant à compenser la baisse des rentrées fiscales induite par l'harmonisation fiscale des couples mariés", M. Crevoisier rappelle la réponse du Conseil communal à cette intervention, c'est-à-dire l'augmentation de l'assiette fiscale, qui prendra plus de temps que prévu vu le refus populaire du Creux-de-la-Terre, ce qui implique des mesures complémentaires. En outre, à son sens, le Conseil de Ville, lors de la discussion générale sur le budget, s'attarde sur l'adaptation mineure de certaines dépenses, changements qui ne servent que rarement l'intérêt général de la Ville. M. Crevoisier est convaincu que la situation financière de Delémont peut être améliorée, notamment par une meilleure concertation avec le Canton, qui impose des mesures aux communes, lesquelles disposent de peu de moyens pour réagir. En ce sens, le groupe PLR, déposera une motion contraignant le Conseil communal à formaliser une collaboration avec les Autorités cantonales pour mieux anticiper, coordonner voire refuser certains transferts de charges. Pour toutes ces raisons, le groupe refusera le budget et son entrée en matière.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, indique que de nombreuses villes suisses ont prévu des budgets 2014 déficitaires, notamment en raison des charges toujours plus lourdes et des programmes d'économies décidés par les cantons. S'agissant de Delémont, il relève la hausse des charges sociales de près de 10 %, de même que les baisses d'impôts imposées par la Confédération ou votées par le peuple. Mettant en évidence la difficulté d'établir un budget positif sans faire des choix politiques, M. Montavon estime que si la détérioration se poursuit, un vrai débat devra être mené, visant une meilleure reconnaissance du rôle de centre d'agglomération de Delémont profitant à toute la région, en particulier dans le domaine culturel. En dernier lieu, M. Montavon rapporte que son groupe acceptera le budget malgré le déficit annoncé.

**M. Jude Schindelholz**, PS, informe que son groupe acceptera le budget, tout en relevant les efforts de l'Administration pour maîtriser les charges. Accueillant favorablement la solution proposée pour Publicar afin d'améliorer ce service, il estime que les rentrées fiscales pour 2014 seront plus élevées que prévu, si la conjoncture se maintient. A son sens, les comptes 2014 pourraient être positifs, comme ce fut le cas pour l'exercice 2012, où les Fr. 840'000.- de déficit se sont transformés en Fr. 180'000.- de bénéfice, sans compter quelques provisions. Il compare cette méthode à celle du conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz. De plus, à son sens, même en situation financière difficile, la Commune doit être correcte avec ses partenaires et reconnaître les prestations de chacun. Ainsi, relevant l'engagement et les charges supplémentaires générés par les nouvelles infrastructures, M. Schindelholz soumettra des propositions d'aide aux associations culturelles qui doivent faire face à des soucis financiers. Finalement, s'agissant de l'augmentation des recettes d'impôts, il regrette que seul l'accroissement de l'assiette fiscale soit abordé, et non l'implantation d'entreprises qui peuvent être des contributeurs importants.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, relève les difficultés financières que rencontrent les villes suisses, qui concentrent divers problèmes et offrent des prestations qu'elles veulent généraliser. De l'avis de M. Baettig, ce budget, vu le déficit qu'il accuse, ne devrait pas être accepté. S'agissant des transferts de charges sur les communes, M. Baettig invite les membres du Conseil de Ville et du Conseil communal, également parlementaires cantonaux, à intervenir auprès du Gouvernement et ne pas laisser imposer des décisions contraires à l'intérêt de la population. M. Baettig s'interroge sur la raison qui motiverait le Conseil communal à présenter un budget négatif qui se révélerait en fin de compte excédentaire. Entre autres charges, en augmentation, M. Baettig relève celles de la Maison de l'Enfance qui ne suscitent aucune interrogation, notamment sur les coûts de cette structure, son efficacité ou son bien-fondé. A son sens, il s'agit de réfléchir aux coûts des prestations et à des solutions alternatives moins chères, plutôt que d'assumer des augmentations de charges admises d'office. En dernier lieu, il invite à définir une politique plus proactive, afin de ne pas subir les aléas et les décisions arbitraires du Canton, et indique qu'il s'opposera à l'entrée en matière.

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, rappelle que la péréquation financière a été instaurée au niveau fédéral par la droite politique, laquelle, au niveau cantonal, a également décidé une diminution de la pression fiscale de 1 % annuellement, jusqu'en 2020. Favorable à une augmentation d'impôt, vu qu'elle permet de faire contribuer les citoyens aisés à des mesures soutenant les plus faibles, M. Parrat informe que son groupe acceptera le budget, tout en relevant qu'il est absolument nécessaire d'avoir un débat de fond avant la mise en route de tout projet d'envergure. A son sens, Delémont peut se développer non seulement quantitativement mais aussi qualitativement avec la population actuelle, en offrant des prestations de qualité et en tenant compte prioritairement des citoyens les plus faibles.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, relève les pouvoirs limités de la Commune en matière financière, qui ne permettent pas de corriger la situation actuelle. Il suggère d'accepter le budget et invite la Commune à poursuivre sa politique d'économie qui permet d'avoir de bonnes surprises qui, selon lui, sont dues à certains contribuables ou situations particulières.

**M. Pierre Kohler**, maire, confirme que le budget est un outil fiable, en particulier en ce qui concerne les recettes et dépenses maîtrisées par la Ville, mais qu'il dépend du Canton en matière de recettes fiscales, de charges d'enseignement et d'aide sociale notamment. M. Kohler met en exergue les comptes 2014, dont il doute fortement qu'ils seront équilibrés comme ce fut le cas de l'exercice 2012, où les charges communales ont été maîtrisées avec des rentrées inattendues provenant de grands contribuables et liées à l'amnistie fiscale décidée par le Canton. La maîtrise des dépenses communales concerne les investissements, les dépenses courantes comme celles liées au personnel ou le domaine des crèches, par exemple. Quant aux recettes, elles peuvent accroître grâce à une augmentation d'impôts ou du nombre de contribuables. A ce sujet, M. Kohler rappelle que le projet du Creux-de-la-Terre prévoyait une zone durable, exigeant des énergies renouvelables, et de mixité sociale. Il souligne le souci du Conseil communal d'associer la population à ses projets, en relevant que le système démocratique prévoit des autorités représentant la population et qui sont compétentes pour statuer sur les objets présentés par l'Exécutif.

M. Kohler précise que le Conseil communal présente des budgets aussi objectifs que possible et répète que l'exercice 2014 sera négatif, 2015 et 2016 étant encore plus difficiles, vu la baisse fiscale de 1 % par année, ce qui représente un manque à gagner annuel supplémentaire de Fr. 400'000.-, pour atteindre 2 millions de francs en 2014. M. Kohler rappelle que cette mesure a été acceptée par le peuple jurassien et il craint que la Ville n'ait plus aucune marge de manœuvre d'ici à quelques mois, faute d'avoir pris les bonnes décisions. Il met en exergue la vision cohérente du Conseil communal depuis plusieurs années, tout en relevant que d'autres mesures devront être prises pour obtenir des recettes supplémentaires, soit l'augmentation d'impôts ou la diminution des dépenses ou des investissements. En dernier lieu, il invite le Conseil de Ville à accepter ce budget qui permet de répondre aux besoins de la population, même s'il présente un déficit de 1.2 million de francs.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée par 37 voix contre 4.

*Compte de fonctionnement***Rubrique 0141.314.01 - Entretien et réparation de Saint-Georges**

**M. Francis Charmillot**, PS, rappelant les diverses interventions du Conseil de Ville au sujet du CCRD, indique que la Commission de la culture a rencontré son président au cours d'une récente séance. Cette institution rencontre un très grand succès et, vu ses activités croissantes, elle nécessite une subvention complémentaire de Fr. 50'000.- pour boucler son budget 2014. Ses sollicitations auprès des communes voisines lui ont permis de récolter quelque Fr. 15'000.-. Une seconde recherche de fonds est en projet, par la création de cartes d'entreprise, pour un montant de Fr. 10'000.-. Restent Fr. 25'000.-, que M. Charmillot propose de financer par l'augmentation de la rubrique précitée, qui passerait de Fr. 6'400.- à Fr. 31'400.-. Il indique que les rentrées financières du secteur privé s'élèvent à Fr. 500'000.-, le Canton ayant par ailleurs augmenté sa subvention de plus de Fr. 20'000.- depuis trois ans.

M. Charmillot relève le travail considérable réalisé par le personnel du CCRD et les bénévoles et estime que les dysfonctionnements de cette structure ne doivent pas empêcher une contribution supplémentaire, qui représente une reconnaissance des actions accomplies. A son sens, un déficit de Fr. 25'000.- n'est pas signe d'une mauvaise gestion, surtout pas dans le domaine culturel. M. Charmillot indique que cette subvention complémentaire de Fr. 25'000.- diminuera de la charge de Saint-Georges, par ailleurs trop élevée et qui se répercute sur le prix de location de la salle, que certaines troupes de théâtre ne peuvent plus assumer.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, rappelle l'interpellation 3.18/13 - "Soutien au CCRD" demandant une hausse de la contribution communale à cette institution, ce à quoi le Conseil communal avait renoncé vu le budget 2014 déjà déficitaire. Mettant en exergue les augmentations d'autres rubriques et la prise en charge de manifestations par la Ville, qu'il ne conteste pas, M. Rebetez estime qu'un soutien plus conséquent peut être offert au CCRD. Sur les Fr. 120'000.- de subvention communale, une fois les charges déduites, seuls quelque Fr. 30'000.- sont véritablement alloués à la culture. Il invite donc à soutenir la proposition socialiste.

**M. Philippe Rottet**, UDC•UDF•sp, souligne que les investissements en faveur du sport sont depuis longtemps plus importants que ceux dédiés à la culture, raison pour laquelle il invite à accepter cette proposition. Il met en exergue les recherches de fonds réalisées par le CCRD, dont il relève la qualité du travail.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, rappelle sa demande, au mois de juin dernier, d'établir un bilan du CCRD s'agissant des prestations, des prix et de l'efficacité de son fonctionnement. Cette analyse, à l'intention du Conseil communal, lui aurait permis de juger en toute connaissance de cause et M. Nusbaumer regrette que cette démarche n'ait pas été concrétisée.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, relève que cette cotisation supplémentaire concernera 2014 seulement et que les problèmes cités par les différents intervenants ne seront pas résolus dès l'année suivante. A son sens, il serait préférable de négocier les frais d'exploitation de la Salle Saint-Georges, raison pour laquelle il se dit favorable à mandater le Conseil communal pour rediscuter la convention ad hoc, en raison d'éléments nouveaux, et d'évaluer cette problématique sur le long terme.

**M. Francis Charmillot**, PS, confirme la vision à long terme du CCRD et indique que la réflexion préconisée est en cours. Dans sa récente interpellation, il suggérait cette analyse pour assurer un avenir durable et une relation stable entre la Commune et le CCRD. Le soutien supplémentaire ne freinera pas ce processus mais sera perçu comme une prise au sérieux du travail de tous les partenaires du CCRD et une invitation à la responsabilité et à l'efficacité du travail qui doit se mettre en place dans cette institution.

**M. Damien Chappuis**, mettant en exergue l'excellent travail fourni par le CCRD et l'offre culturelle variée à disposition à Delémont, confirme l'information donnée à la Commission de la culture par M. Tschopp, président de l'association, concernant le déficit prévu de Fr. 50'000.-. La Ville lui a suggéré d'une part de solliciter l'ensemble des communes de la région, ce qui a permis d'augmenter leur participation de quelque Fr. 7'000.- à Fr. 15'000.-. De l'avis de M. Chappuis, même si cette subvention a doublé, elle n'est pas en relation avec la population de ces villages qui bénéficie et profite des infrastructures culturelles delémontaines et des manifestations organisées par le CCRD. D'autre part, la recherche d'un partenariat privé assurera une rentrée financière de près de Fr. 10'000.- qui, selon M. Chappuis, pourrait être augmentée. Aussi, s'agissant de la subvention supplémentaire de Fr. 25'000.-, il est d'avis que certains éléments n'ont pas été respectés, notamment la réalisation d'un audit du CCRD, demandé par le Conseil communal. Le comité du CCRD, estimant cette analyse trop onéreuse, a refusé de la réaliser, optant pour la solution de la confier à l'un de ses membres. M. Chappuis rappelle que la Ville a proposé la mise à disposition du personnel du Service de la culture et des sports, auquel le CCRD n'a pas eu recours. De l'avis de M. Chappuis, la renégociation de la convention entre la Ville et le CCRD, signée en 2010 au

moment de l'inauguration de Saint-Georges, s'impose. A ce sujet, il précise que sa durée, que le Conseil communal souhaitait de cinq ans, a été réduite à deux ans à la demande du CCRD, ce que la Ville a accepté. Toutefois, aucune demande de renégociation de cette convention n'a émané du CCRD qui n'a jamais relevé les éléments posant problème. M. Chappuis répète encore que le Canton a augmenté sa subvention de Fr. 20'000.-, alors que celle de Delémont est passée de Fr. 80'000.- à Fr. 120'000.-. Répondant à M. Rottet, il rappelle que durant les cinq dernières années, près de trois millions de francs ont été investis dans le domaine culturel. En dernier lieu, il estime que les problèmes du CCRD ne relèvent pas uniquement de ses finances et qu'une augmentation de la subvention communale ne les résoudra pas. D'autre part, il attend des propositions concrètes du CCRD s'agissant de la convention précitée, sur lesquelles le Conseil communal se penchera attentivement. Il suggère donc de refuser cette augmentation.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, indique que le CCRD mène actuellement une médiation interne définissant les statuts de l'association, le cahier des charges de l'animateur et le rôle des auxiliaires. La réflexion concerne également le bar et la recherche de fonds privés. De l'avis de M. Rebetez, cette analyse est nécessaire avant tout audit, qui devra avoir lieu pour déterminer le rôle du CCRD par rapport au CREA. M. Rebetez est d'avis que si les récents investissements dans le domaine culturel ont été importants, l'exploitation doit aussi être assumée et assurée. Ce domaine est la source des problèmes financiers, du CCRD et du SAS, par ailleurs.

**M. Damien Chappuis** estime que la médiation doit être réalisée de façon externe, et non pas être menée par un membre du comité, organe dont le travail est remis en cause, ce qui a été reconnu par ses membres.

#### **Rubrique 0310.437.01 - Amendes**

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, au vu des recettes des années précédentes pour cette rubrique, demande que la prévision 2014 soit accrue.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que la Ville prévoit d'encaisser quelque Fr. 150'000.- sur cette rubrique en 2014, tout en relevant qu'à son sens, les infractions ne se budgétisent pas mais sont prises en considération une fois commises.

#### **Rubrique 0590.365.16 - Centre de la jeunesse et de la culture**

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, relevant la bonne gestion du SAS et ses parfaites relations avec ses partenaires, fait part des difficultés financières que rencontre ce centre, dont la subvention communale n'a pas été augmentée après la rénovation du bâtiment qui offre une surface bien plus importante. Le bilan de sa 1<sup>ère</sup> année d'exploitation démontre un besoin de neuf personnes, toutes bénévoles. Les nombreux événements organisés, dont le franc succès est à relever, ont forcé le SAS à créer un poste de travail administratif à 50 % et un second à 20 % pour la conciergerie, qui ont engendré une dépense de quelque Fr. 50'000.-. A noter que le SAS souhaite pouvoir créer un autre poste à mi-temps chargé de la programmation, actuellement assurée par 12 personnes différentes, ce qui complique la coordination. Ainsi, M. Rebetez relaie la demande du SAS adressée à l'Exécutif début novembre visant à augmenter la subvention communale annuelle de Fr. 25'000.- à Fr. 60'000.-. Toutefois, pour 2014, il suggère, vu la demande précédente concernant le CCRD, de passer la subvention en faveur du SAS à Fr. 40'000.-, en espérant une amélioration des finances cantonales et communales pour 2015. A son sens, la Ville ne peut pas uniquement investir massivement dans ses infrastructures sans participer à leur fonctionnement.

**M. Francis Charmillot**, PS, relevant la qualité des nouveaux locaux du SAS qui ont engendré une hausse de ses activités, se dit favorable à un soutien complémentaire en faveur de cette institution mais relève que sa demande est tardive. D'autre part, la Commission de la culture n'a pu rencontrer ses représentants, dans le but de leur soumettre des propositions s'agissant de la gestion et du bénévolat. Toutefois, vu le montant du soutien supplémentaire sollicité, le groupe socialiste acceptera la proposition de M. Rebetez.

**M. Damien Chappuis** se réjouissant du succès du SAS, indique que la Commission quadripartite mène des débats fructueux et que, dans ce cadre, les retours de l'Association Vieille Ville et des riverains sont positifs. Peu d'informations y sont fournies s'agissant de la programmation du SAS. M. Chappuis confirme avoir reçu la demande du SAS, le 11 novembre dernier, ce qui ne lui a pas permis de statuer sur cette sollicitation et de la soumettre aux commissions concernées avant l'établissement du budget. A son sens, la question de cette augmentation ne repose pas sur le montant mais sur la procédure. De plus, M. Chappuis rappelle que, lors des discussions relatives à la rénovation des locaux, la décision de maintenir la subvention communale à Fr. 25'000.- avait été prise d'un commun accord, d'autant que la Ville n'encaisse aucun loyer pour ces lieux, pour lesquels un investissement de 1.18 million de francs a été consenti - la réserve de Fr. 120'000.- n'ayant pas été utilisée - dont la charge est supportée entièrement par la Ville. M. Chappuis suggère de maintenir la subvention à Fr. 25'000.-, dans l'attente d'une négociation ultérieure avec le SAS et la Commission de la culture.

### **Rubrique 0625.390.01 - Famille 2000 rue Franche 22 - La Puce Verte**

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, vu le référendum déposé contre la décision du Conseil de Ville, est d'avis que la subvention de Fr. 18'000.- devrait être maintenue.

**Mme Esther Gelso** indique que la somme prévue au budget correspond au loyer que la Ville s'engage à verser à l'association tant qu'elle demeure à la rue Franche 22. Dans l'attente du résultat de la votation, elle suggère de ne pas modifier cette rubrique, d'autant que le loyer n'est pas non plus versé pour l'instant.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, rappelle que, lors des débats relatifs à la vente de l'immeuble, Fr. 18'000.- avaient été attribués à la Puce Verte, tant que cette dernière demeurait dans le bâtiment. Aussi, à son sens, cette somme doit être maintenue pour 2014.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que cette rubrique a été déterminée partant du principe que l'immeuble serait vendu au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et que l'acquéreur maintiendrait le bail de la Puce Verte, à qui la Ville verserait une subvention de Fr. 800.- par mois. La rubrique peut repasser à Fr. 18'000.-, ce qui ne changera toutefois rien. M. Kohler saisit cette opportunité pour présenter l'analyse effectuée concernant le rendement des immeubles communaux. Ainsi, tenant compte des charges et des recettes, ils engendrent un coût annuel de Fr. 100'000.-.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, souhaite connaître le détail de cette analyse.

**M. Pierre Kohler**, maire, lui suggère de déposer une question écrite. Le Conseil communal y répondra en lui communiquant les résultats de son analyse.

**M. Marc Ribeaud**, PS, estime que la remarque de M. Kohler soulève un problème dans la gestion communale. La question des immeubles communaux revenant souvent à la tribune, à son sens, les rendements devraient clairement apparaître dans les comptes, ce qui permettrait une gestion correcte.

**M. Pierre Kohler**, maire, n'admet pas les propos de M. Ribeaud, président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, qui doute de la bonne gestion de la Municipalité. Il met en exergue la clarté et la transparence de la gestion communale et regrette ce manque d'égard envers les fonctionnaires du Service financier.

### **Rubrique 0851.423.04 - Rue Franche 22 / Rubrique 0851.423.02 - Domont 21**

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, souhaite un complément d'information quant aux chiffres de ces rubriques, y compris la subvention de la Puce Verte.

### **Rubrique 0850 - Rendement des immeubles**

**M. Marc Ribeaud**, PS, estime que cette rubrique devrait indiquer le rendement brut, de même que les charges, afin de déterminer le rendement net. Comme le rendement global des immeubles s'élève à Fr. 256'000.- par année, il peut être à son sens étonnant qu'ils engendrent une perte de Fr. 100'000.-.

**M. Pierre Kohler**, maire, répondant à Mme Grimm, indique que les chiffres correspondent à la moitié de ceux inscrits pour 2013, vu que la Ville avait envisagé de vendre les immeubles en milieu d'année. Quant au rendement des immeubles, M. Kohler précise que la Ville applique, conformément à la loi, le système de comptabilité imposé pour les administrations publiques, qui ne prévoit pas les recettes et charges sous la même rubrique. Toutefois, il rappelle que la question des immeubles est abordée presque chaque année.

### **0111.365.06 - 725<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Delémont**

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, souhaite des explications quant à cette rubrique, se demandant si une somme de Fr. 200'000.- mérite d'être dédiée à cette manifestation, vu d'état des finances communales.

**M. Damien Chappuis** indique que cette rubrique servira à l'organisation ou la co-organisation de différentes manifestations, certaines se déroulant chaque année, afin de marquer le 725<sup>e</sup> anniversaire de Delémont. Par ailleurs, des entreprises privées sont également sollicitées pour participer à ce financement. Les manifestations concernées, dont la liste n'est pas définitivement arrêtée, sont la Fête des Rois, les rencontres avec des personnalités du monde du sport, un concours de photographies originales (mandat confié à la Commission de la culture), un événement en lien avec la bande dessinée, la Danse sur la Doux, l'arrivée et le départ d'une étape du Tour de Suisse cycliste, la Fête de la musique, celle de la Ville, le 1<sup>er</sup> Août, une production particulière de la Confrérie des Jardiniers, les portes ouvertes en Vieille Ville, Notes d'Equinoxe et le Marché de Noël.



**DECISION** : la proposition de M. Francis Charmillot, PS, d'augmenter la rubrique 0141.314.01 - Entretien et réparation de Saint-Georges de Fr. 6'400.- à Fr. 31'400.- est refusée par 22 voix contre 19.

**DECISION** : la proposition de M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, d'augmenter la rubrique 0590.365.16 - Centre de la jeunesse et de la culture de Fr. 25'000.- à Fr. 40'000.- est refusée par 22 voix contre 14.

**DECISION** : la proposition de Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, d'augmenter la rubrique 0625.390.01 - Famille 2000 rue Franche 22 - La Puce Verte de Fr. 9'600.- à Fr. 18'000.- est acceptée par 21 voix contre 13.

**DECISION FINALE** : le budget communal 2014 modifié est accepté par 33 voix contre 4.

8. **ADOPTION DE LA MODIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT LOCAL : CHANGEMENT D'AFFECTATION DES PARCELLES NOS 436 ET 437 À LA RUE AUGUSTE-QUIQUERES AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DE 24 APPARTEMENTS**

**Mme Françoise Collarin** indique que les discussions relatives à cet objet ont débuté dans le cadre du projet *Delémont marée basse*, qui prévoit la construction d'une digue et l'aménagement d'une place de réserve de 20 m pour la Sorne. Dans ce cadre, à la demande de la Ville, le propriétaire a accepté de mettre ses terrains à disposition pour la construction d'appartements, ce qui nécessite un changement d'affectation. Ce secteur, à son extrémité est, fait partie de la carte des dangers et n'est pas constructible, ce qui réduit la surface utilisable pour la construction. Ainsi, seuls quelque 3'000 m<sup>2</sup> sont à disposition, pour une densité de 1 à 1,5.

**M. Pierre Chételat**, PLR, se dit favorable à ce changement, qui améliorera l'image de l'entrée de la ville et permettra la création de logements, dans une zone qui sera densifiée.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, indique avoir déposé sur les tables un plan de situation et regrette que le plan d'aménagement projeté avec la pré-étude d'implantation ne soit pas inclus dans le message. Elle considère les indices minimum et maximum comme étant trop bas, ce qui, à son sens, exclut une utilisation économe du sol. Selon ses calculs, déduction faite de l'emprise au sol du futur immeuble, 2'000 m<sup>2</sup> ne seront pas utilisés, ce qui engendre une perte de surface importante et un gaspillage de terrain. Selon Mme Grimm, comme le démontre le plan qu'elle a distribué, un second, voire un troisième immeuble pourraient être construits sur ce site, représentant jusqu'à 72 appartements de 100 m<sup>2</sup>, ce qui nécessiterait une modification de l'indice d'utilisation du sol. Estimant ce dossier mal conçu et manquant d'informations, Mme Grimm est d'avis qu'une étude plus poussée s'impose, souhaitant de plus que la pré-étude réalisée soit publiée. Aussi, elle suggère de reporter ce point à une prochaine séance.

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, indique que le report d'un point de l'ordre du jour n'est plus possible, étant donné qu'il doit être voté en début de séance. Elle lui demande si elle combat l'entrée en matière.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, indique que son groupe combattra l'entrée en matière.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, informe que son groupe soutiendra ce message, invitant l'émetteur de tout document à le signer et relevant que ce nouveau plan ne précise pas les viabilisations nécessaires. Par ailleurs, il relève différents inconvénients figurant dans ce plan, notamment la proximité de la route, qui pourrait poser problème s'agissant de la protection contre le bruit, ou le peu d'espace entre les immeubles pour la viabilisation. D'autre part, M. Miserez rappelle la compétence du Législatif de déterminer l'affectation du sol ou sa modification, tout autre aspect relevant du Conseil communal. Il regrette également que le dossier transmis au Conseil de Ville n'inclue pas de plan de situation et se demande si le Conseil de Ville doit approuver le périmètre réservé aux eaux, ce qui, le cas échéant, devrait être précisé.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, revenant sur la votation du Creux-de-la-Terre, indique que ce résultat démontre l'inquiétude de la population envers les projets immobiliers et la pression exercée s'agissant du manque de terrains constructibles. Aussi, M. Baettig doute que la Ville soit obligée de s'y soumettre, raison pour laquelle il suggère de ralentir le rythme. A son sens, la densification de l'habitat et l'utilisation des terres agricoles méritent plus de concertation du voisinage. Ainsi, M. Baettig suggère ne pas entrer en matière sur ce changement d'affectation et de mettre en place une consultation participative, ce qui permettra de créer des projets acceptés par la population.

**M. Grégoire Monin**, PS, favorable au projet, se dit interpellé par la question de l'indice soulevée par le groupe CS•POP•Verts, qui pourrait être fixé à un niveau plus élevé. Il demande donc au Conseil communal si le refus de l'entrée en matière impliquera l'abandon du projet ou le report à une prochaine séance, avec des informations complémentaires quant à l'indice.

**Mme Françoise Collarin** informe qu'au cours d'une séance de commission, un membre a estimé que l'indice n'avait pas été calculé correctement, sans pouvoir préciser la base sur laquelle il formulait ses propos. Elle précise que le plan soumis par le groupe CS•POP•Verts ne peut pas être pris en compte, étant donné que d'autres impératifs doivent être respectés, comme les places de stationnement en surface - un parking souterrain étant exclu - et la construction d'une digue, notamment. De plus, toute modification de l'indice doit être soumise au corps électoral, ce qui impliquerait de soumettre le dossier à nouveau au Canton pour avis préalable sur l'affectation des terrains. Le projet des parcelles 436 et 437 se base sur les prescriptions du secteur avoisinant, c'est-à-dire huit niveaux.

**DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 20 voix contre 15.**

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, suggère de supprimer de l'alinéa 1 de l'arrêté le nombre d'appartements qui seront construits, et d'éventuellement mettre en place un concours d'architecture ou une étude d'impact.

**M. Pierre Chételat**, PLR, ne s'oppose pas à ce changement, d'autant que le promoteur privé décidera du nombre d'appartements qu'il entend créer.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, rappelle le rôle du Législatif de décider de l'affectation du sol et le fait que des plans spéciaux peuvent être réalisés, en cas d'intérêt public. En l'occurrence, le Conseil de Ville est consulté pour décider si des habitations peuvent être construites sur ce secteur, avec une densité déjà élevée, 1.5 correspondant à l'indice prévu pour le secteur du Gros-Seuc. M. Nusbaumer met en exergue les éléments faisant défaut dans le plan de CS•POP•Verts, qui concernent les places de stationnement et de jeux à prendre en compte, de même que les conditions techniques à respecter, le droit du voisinage ou les distances aux limites de propriétés. Les promoteurs devront décrire leur projet dans le permis de construire, avec une densité raisonnable pour ce genre d'immeuble.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, estimant difficile d'urbaniser ce secteur de manière adéquate, souhaite, parallèlement au changement d'affectation, une utilisation rentable du sol. La grandeur de la zone permettrait un projet ambitieux, avec un parking souterrain.

**M. Pierre Kohler**, maire, répète que cette zone, inondable, interdit la construction d'un parking souterrain.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, estime que cette zone doit être aussi rentable que possible et ne pas se limiter à la construction de 24 appartements, ce qui permettra de contrebalancer le déficit en nouveaux habitants. Aussi, elle invite à accepter la proposition de modification de l'alinéa 1 de l'arrêté.

**Mme Françoise Collarin** accepte la suppression du nombre d'appartements et précise que le projet en question se base déjà sur une utilisation maximale de sol, tout en relevant qu'il s'agit d'un projet privé. De plus, elle souligne qu'une surface de 3'000 m<sup>2</sup> disponible autour d'un immeuble n'est pas énorme, en comparaison des maisons familiales construites sur des terrains de quelque 800 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, Mme Collarin indique que le projet a suscité des oppositions qui ont été levées, le voisinage souhaitant que le futur immeuble soit de même niveau que le leur, ce qui a été respecté. En dernier lieu, elle précise que le nombre d'appartements pourrait être modifié mais qu'un indice dépassant 1.5 nécessiterait l'approbation du corps électoral.

**DECISION :** la proposition de Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, consistant à supprimer le nombre d'appartements de l'alinéa 1 de l'arrêté est acceptée par 18 voix, sans avis contraire.

**DECISION :** la modification de l'aménagement local : changement d'affectation des parcelles nos 436 et 437 à la rue Auguste-Quiquerez afin de permettre la réalisation d'appartements est acceptée par 30 voix contre 1.

**9. AUTORISATION DE VENTE DE 5'026 M<sup>2</sup> DU FEUILLET COMMUNAL NO 5233 SIS À LA GARE CFF EST EN VUE DE LA RÉALISATION DU FUTUR CAMPUS HE POUR UN MONTANT DE FR. 1'422'231.-**

**Mme Françoise Collarin** présente cet objet visant à céder 5'026 m<sup>2</sup> de la parcelle no 5233, acquise en 2011, pour la construction du Campus HE dont les travaux débuteront en 2014. Le prix de vente de Fr. 283.-/m<sup>2</sup> permettra de couvrir les coûts relatifs aux démarches, aux frais d'étude, au départ anticipé de l'entreprise Sunrise et à la construction du quai de chargement, en fonction depuis quelques semaines. Le solde du produit de cette vente alimentera le fonds des bâtiments et des constructions.

**M. Pierre Chételat**, PLR, favorable à la politique de développement menée par le Conseil communal, regrette que la construction de ce site n'ait pas été confiée à des entreprises jurassiennes, estimant que

toute collectivité publique doit tenir compte de l'effet de proximité. M. Chételat s'interroge sur la composition du prix de vente, en particulier sur la somme versée au fonds pour l'acquisition de terrains stratégiques, sur les autres activités d'intérêt public qui pourraient être créées dans ce secteur et sur les contacts pris par la Commune avec différents partenaires. En dernier lieu, M. Chételat souhaite un complément d'information quant à la composition de la superficie, tout en indiquant que son groupe acceptera le message.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UF•sp, se dit choqué par le fait que les architectes en charge de ce projet soient neuchâtelois. Dans le but de protéger l'économie locale, il souhaite la garantie que les travaux seront confiés à des entreprises de la place, faute de quoi il refusera cet objet.

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, se ralliant aux propos précédents, rappelle que la Ville n'est pas maître du projet, raison pour laquelle les remarques émises doivent être relayées au Parlement jurassien, ce qui a déjà été fait par certains groupes politiques. De plus, M. Parrat relève que le projet ne prévoit pas de halle de gymnastique, ce qui l'amènera probablement à déposer une intervention devant l'autorité précitée, d'autant que Delémont ne dispose pas de telles infrastructures en suffisance. Il invite le Conseil communal à soutenir ce point de vue.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que la Ville a mené des négociations avec les CFF pour l'achat du terrain et la construction d'un nouveau quai de chargement dans la zone de la Ballastière, puis avec Sunrise pour le déplacement de sa station à la sortie sud de Delémont. Elle a de plus été en discussion avec le Canton et Porrentruy s'agissant du redéploiement des écoles sur le territoire cantonal et la conservation de la HEP BEJUNE dans le Jura grâce au site de la gare. La revente d'une partie du terrain permettra la construction du Campus et se réalise sans bénéfice ni perte, comme convenu avec le Canton, même si la Ville doit prendre en charge le coût des infrastructures souterraines de la route de Moutier qui devaient de toute manière être rénovées. Quant à la future construction, elle appartiendra à une société cantonale, qui a lancé le concours d'architecture, selon des règles précises, pour ce projet devisé à quelque 50 millions de francs. Membre du jury, M. Kohler indique qu'il aurait souhaité que le prix du concours soit attribué à une entreprise jurassienne. La lauréate est toutefois une entreprise de Neuchâtel, ce canton participant d'ailleurs au financement et à la location du futur bâtiment, ce dont M. Kohler se réjouit.

La partie restante de la parcelle pourrait être réservée pour la Régie fédérale des alcools, actuellement installée à Berne, ce dossier étant toujours en discussion au Conseil fédéral. Quant aux salles de gymnastique, elles font également l'objet de réflexions dans le cadre d'un projet prévu ailleurs, le secteur de la gare n'étant pas approprié à ce genre d'activité. M. Kohler estime ce projet vital pour Delémont et le Canton, vu l'accueil de très nombreux étudiants et enseignants.

**DECISION :** l'entrée en matière est acceptée par 39 voix contre 1.

**DECISION :** la vente de 5'026 m<sup>2</sup> du feuillet communal no 5233 sis à la gare CFF Est en vue de la réalisation du futur Campus HE pour un montant de Fr. 1'422'231.- est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

## **10. CRÉDIT-CADRE 2013-2017 DE FR. 365'000.- POUR LE RENOUELEMENT ET LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES PLACES DE JEUX**

**Mme Françoise Collarin** présente ce crédit-cadre, qui fait suite à une réflexion globale concernant les places de jeux de la ville. L'étude, débutée en 2012, a permis d'établir un inventaire de l'ensemble des sites. Un plan directeur a été réalisé, en tenant compte d'éléments tels que la démographie des quartiers ou les usagers. Une analyse des jeux a permis de déterminer les aménagements ou améliorations à apporter et des périmètres ont été définis autour des places, chaque habitant ne devant pas avoir plus de 300 m à parcourir pour y parvenir. Les sites ont été différenciés afin que les familles puissent passer d'une place à une autre pour y trouver une diversité selon l'âge des enfants. Pour la présente législature, les travaux s'élèvent donc à Fr. 365'000.-. S'agissant des Jardins du Château, Mme Collarin informe qu'un atelier a réuni à l'automne enseignants, élèves et parents, en précisant que toute la population était invitée à faire part de ses attentes.

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher**, CS•POP•Verts, rappelle la motion 5.09/13 - "Des places de jeux dignes de ce nom sans attendre", acceptée par le Conseil de Ville à la majorité évidente et demandant que la Ville entreprenne des démarches immédiatement vu que le plan d'investissements 2013 prévoyait initialement une rénovation des sites. Elle regrette que le Conseil communal, malgré une situation admise comme critique et urgente, présente un crédit s'étalant sur neuf ans, la moitié des travaux déterminés étant repoussés à la législature suivante, notamment ceux relatifs à la place de jeux des Boulaines. Le groupe CS•POP•Verts refuse ce report, vu l'urgence admise par toutes les parties concernées. Selon lui,

Delémont doit concrétiser ce dossier, budgétisé à Fr. 730'000.-, d'ici à la fin de la législature, et propose en ce sens une modification de l'arrêté. A titre de comparaison, Mme Schindelholz Aeschbacher indique que Bassecourt a voté un crédit de Fr. 380'000.- pour réaménager des places de jeux scolaires uniquement.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UF•sp, est d'avis que de très nombreux enfants ne jouent plus sur les places de jeux et qu'ils privilégient les jeux électroniques. Il souhaiterait connaître le détail de l'analyse des besoins, se demandant si les enfants ayant rempli le questionnaire ont la capacité de discernement. A son sens, l'évaluation d'un besoin différencie la gauche de la droite, cette dernière étant d'avis que la population qui a un besoin doit en faire elle-même la demande, qui est ensuite analysée et pesée. La gauche, selon M. Baettig, pense que les gens devraient avoir un besoin et elle se substitue à eux pour le faire valoir.

**M. Christophe Günter**, PLR, convaincu de la nécessité des places de jeux qui ont fait l'objet de plusieurs interventions au Conseil de Ville, se réjouit de la réalisation de l'étude. Estimant que d'autres projets pourraient s'inspirer de la démarche mise en place, il informe que son groupe soutiendra le crédit.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, met en exergue la nécessité pour les enfants de disposer de places de jeux, notamment pour la rencontre avec d'autres enfants. Etant d'avis que la démarche de la Ville est adéquate pour connaître les besoins en la matière, il relève qu'aucune étude scientifique n'est nécessaire.

**M. Grégoire Monin**, PS, favorable à ce crédit et membre du groupe d'accompagnement mis en place, indique que 73 % des questionnaires distribués ont été retournés, ce qui démontre l'intérêt des personnes concernées pour les places de jeux. De plus, pour chaque site, les riverains et les enfants du quartier seront encore consultés pour connaître leurs souhaits dans un cadre défini, afin d'éviter les doublons. M. Monin juge l'état des places de jeux catastrophique, trois sites seulement étant jugés en bon état. De plus, la réflexion a porté sur le genre de places de jeux, afin de ne pas uniquement prévoir des places construites, dont l'entretien est onéreux, mais également des sites composés d'éléments naturels (troncs, rochers). De l'avis de M. Monin, les places servent non seulement aux jeux mais elles représentent aussi des lieux de rencontre et de socialisation. Finalement, il indique que son groupe soutiendra la proposition du groupe CS•POP•Verts.

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher**, CS•POP•Verts, confirme que les enfants ont été consultés dans le cadre de ce projet. De plus, la participation des parents prouve leur intérêt pour ce sujet. En outre, Mme Schindelholz Aeschbacher est d'avis que les échéances prévues sont considérées comme longues pour un enfant, raison pour laquelle elle suggère de réaliser l'ensemble des travaux d'ici à fin 2017.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UF•sp, souhaite connaître le libellé de la question posée aux enfants.

**Mme Françoise Collarin** indique que le questionnaire comportait plusieurs questions. De plus, dans le cadre de la démarche participative mise en place pour l'aménagement des Jardins du Château, à laquelle M. Baettig n'a pas pris part, les enfants ont décrit sur place ce dont ils avaient envie, sans l'aide de leurs parents. Répondant à Mme Schindelholz Aeschbacher, Mme Collarin relève l'importance de disposer du groupe de travail pour chaque réaménagement (enseignants, élèves et parents). Ainsi, faute de personnel à disposition, la Ville ne peut aménager plus de sites que ceux prévus jusqu'en 2017.

**DECISION** : la proposition de Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, d'augmenter le montant du crédit-cadre prévu à l'al. 1 de l'arrêté de Fr. 365'000.- à Fr. 730'000.- est refusée par 21 voix contre 18.

**DECISION** : le crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 365'000.- pour le renouvellement et la construction de nouvelles places de jeux est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 11. **CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 180'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX SOUTERRAINS ET DES SURFACES DE LA ROUTE DE MOUTIER EN COORDINATION AVEC LE PROJET DU CAMPUS HE**

**Mme Françoise Collarin** indique que ce crédit, en liaison directe avec la construction du Campus HE, permettra de réaliser une analyse de l'ensemble des activités qui se dérouleront sur les surfaces routières, piétonnières et de mobilité douce, et qu'il tiendra compte des aménagements techniques aux entrées sur les routes perpendiculaires à la route de Moutier. Le chantier, pour lequel un crédit de quelque 1.8 million de francs sera soumis à l'approbation du Conseil de Ville, devrait débuter durant la seconde moitié de 2014 sur la partie nord de la rue, et s'achever après la construction du Campus HE.

**M. Marc Ribeaud**, PS, indique que la CGVC, lors de la dernière législature, a analysé les crédits d'étude et la suite qui leur était donnée. En ce qui concerne le présent crédit, il souhaiterait disposer de renseigne-

ments complémentaires quant aux prestations, ce qui sera utile lors de la vérification des comptes. De plus, pour la bonne tenue des comptes, les imputations internes devraient être définies vu qu'une part des prestations relève de la compétence des Services industriels, qui dispose de leur propre comptabilité.

**Mme Françoise Collarin** indique que les prestations sont évaluées sur la base des normes SIA et qu'elles seront définies en détail sous peu par des bureaux spécialisés. Cette analyse pourra être présentée sitôt élaborée.

**DECISION** : le crédit d'étude de Fr. 180'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces de la route de Moutier en coordination avec le projet du Campus HE est accepté la majorité évidente, sans avis contraire.

## 12. CRÉDIT DE FR. 110'000.- POUR L'AMÉLIORATION DE L'AMÉNAGEMENT DES JARDINS DU CHÂTEAU

**Mme Françoise Collarin** soumet le présent crédit afin d'améliorer l'aménagement actuel, lequel a coûté, en 2003, Fr. 600'000.-, tout en conservant son style baroque, en lien avec le Château. Comme la Ville n'est pas autorisée à installer des jeux fixes au centre des Jardins, les modifications consistent à réduire les surfaces bétonnées et à créer des places arborisées avec des bancs et à poser une groise stabilisée autour du bassin. Sur la partie est, la pergola sera couverte, afin que les enfants disposent d'un abri en cas de pluie, et la végétation sera remplacée. Ce site étant un endroit de récréation, des éléments faciles d'entretien doivent être prévus. Le gazon fleuri, difficile à entretenir et peu respecté, sera remplacé par un gazon ordinaire. En dernier lieu, Mme Collarin informe qu'une partie des travaux sera réalisée par le Service UETP.

**M. Sébastien Lapaire**, PS, après un historique du dossier, relève que ce crédit est presque identique à celui de 2010, mis à part l'ajout de bancs, la préservation des arbres au sud des Jardins, le coût des travaux - augmentés de Fr. 15'000.- - et le réaménagement de la place de jeux. A ce sujet, il regrette que les jeux ne soient disposés qu'au sud du site, derrière une double rangée d'arbres, alors que les Jardins sont accessibles par le nord, ce qu'il juge illogique. En dernier lieu, M. Lapaire informe que son groupe acceptera ce crédit.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, accueillant favorablement ce crédit, suggère de prévoir la plantation de quelques arbres fruitiers, comme c'est le cas à Martigny, où de tels végétaux sont plantés sur les places publiques et les places de jeux.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UF•sp, estime ce dossier scandaleux, étant donné les aménagements qui se sont révélés inadaptés et qui nécessitent d'être modifiés. A son sens, la Ville ne doit plus investir dans les Jardins et laisser les lieux en l'état.

**M. Christophe Günter**, PLR, estime le réaménagement des lieux nécessaire, vu son utilisation principale par les écoliers. Favorable à l'étude participative réalisée, il indique que son groupe acceptera le crédit.

**Mme Françoise Collarin** informe que l'augmentation du crédit est due à des aménagements supplémentaires et à des coûts plus élevés qu'il y a trois ans. De plus, elle soumettra la suggestion de prévoir des arbres fruitiers, tout en relevant que cette question, déjà discutée, soulève le problème des fruits qui attirent les guêpes et abeilles.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

**DECISION** : le crédit de Fr. 110'000.- pour l'amélioration de l'aménagement des Jardins du Château est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

## 13. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.12/13 - "QUELLE POLITIQUE DU LOGEMENT POUR DELÉMONT ?", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

**M. Jude Schindelholz**, PS, relève les problèmes liés aux prix des logements à Delémont, qui incitent certaines personnes à renoncer à s'y installer ou qui génèrent des difficultés financières pour divers citoyens. Parmi les actions possibles dans le domaine du logement pour une commune, M. Schindelholz cite le parc immobilier communal et les négociations avec des promoteurs privés, en partenariat avec des coopératives ou par le biais de mesures d'aménagement du territoire. Par son intervention, M. Schindelholz souhaite un inventaire des mesures prises et envisagées par l'Exécutif, ce qui permettra le développement d'une véritable politique du logement, qui définira le public cible à soutenir et les outils pour

y parvenir, dans le but d'offrir à toutes les classes sociales la possibilité de se loger à des prix corrects. Revenant sur les logements communaux, attribués selon des critères précis, M. Schindelholz est d'avis que leur finalité n'est pas de générer un gain mais d'offrir la possibilité à des citoyens à revenus modestes de se loger à des prix corrects.

**Mme Esther Gelso**, confirme que la problématique du logement est l'une des priorités du Conseil communal, notamment l'offre d'appartements à prix raisonnable. Ne disposant pas d'études récentes sur la part qu'un loyer doit prendre sur le salaire moyen dans le canton, Mme Gelso indique que la Ville pourrait mandater l'ASLOCA pour obtenir des renseignements précis. Quant au marché du logement actuel, parallèlement à des appartements en PPE haut de gamme, des logements confortables ont été créés ou sont prévus à la rue de l'Avenir, au sud des voies et à la rue des Tourterelles, à des prix en dessous de ceux pratiqués à Delémont. De plus, une liste des bâtiments communaux destinés au logement est disponible. Les terrains en mains communales sont disponibles au nord du Gros-Pré (dont une partie est réservée pour le projet de crèches et écoles, le solde pouvant être dédié à l'habitat), aux Moissons où un projet pourrait voir le jour en collaboration avec la Codha, le Ticle, destiné au CREA et éventuellement à des logements, et le Cras-des-Fourches. Les terrains de la Jardinerie et de la Mandchourie offrent désormais une centaine d'appartements adaptés ou protégés. Pour l'avenir, la réflexion consistera à valoriser l'habitat existant en le densifiant lorsque possible, à renforcer la volonté de travailler avec les coopératives et à prévoir pour chaque projet la mixité sociale et intergénérationnelle. S'agissant de l'écoquartier, Mme Gelso indique que des négociations ont eu lieu entre propriétaire et promoteur, dans le cadre desquelles la Ville a obtenu que 10 % de loyers modérés soient intégrés au projet, dans l'espoir que cette norme soit respectée voire dépassée lors de futurs projets. Mme Gelso rappelle l'engagement de la Ville dans la coopérative du Palastre, qui offre 32 logements à loyers modérés destinés à des familles en difficulté, aucune autre commune jurassienne ne semblant offrir ce genre de logements.

Mme Gelso informe qu'un groupe de travail sera constitué en 2014 dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local, qui sera amené à définir ses objectifs pour mai. Il impliquera la collaboration de plusieurs services communaux, ce qui offrira une vue d'ensemble des projets et une meilleure connaissance des problèmes rencontrés.

**M. Jude Schindelholz**, PS, est partiellement satisfait.

**14. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/13 - "PÉRENNITÉ DE L'ÉCOLE DU GROS-SEUC", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, rappelle le projet de rénovation de 2003, qui a permis de procéder à des rénovations urgentes. A l'heure actuelle, la réfection d'une salle de classe par année est inscrite au budget alors que la rénovation et l'isolation du Gros-Seuc est prévue pour la prochaine législature. De l'avis de M. Rebetez, ces actions restent insuffisantes et les problèmes récurrents de ce bâtiment doivent être résolus à brève échéance. M. Rebetez relève la grande consommation de cette école en électricité, chauffage et eau, ce qui, à son sens, est incompatible avec le label *Cité de l'énergie* dont bénéficie Delémont. Il estime qu'une réflexion sur l'assainissement énergétique complet de l'immeuble doit être menée. Parallèlement, M. Rebetez relève les défauts de construction, comme le circuit d'eau de chauffage défectueux au rez-de-chaussée, les fuites provenant du toit, des sols à refaire et l'affaissement du toit durant l'été passé, ce qui mérite une réflexion architecturale. M. Rebetez s'interroge sur la fiabilité de l'architecture du bâtiment et se demande si sa rénovation totale permettra de la rendre pérenne. D'autre part, il doute d'exclure toute situation d'urgence liée à la désuétude du bâtiment dans les 50 prochaines années et se demande si cette école pourra accueillir des élèves supplémentaires qui habiteront dans le futur écoquartier. De ce fait, M. Rebetez invite à s'assurer que les rénovations, conséquentes, assureront une utilisation du bâtiment sûre et pérenne.

**Mme Françoise Collarin** informe que le Conseil communal accepte ce postulat, tout en relevant que les rénovations réalisées chaque année sont plus importantes que celle d'une salle de classe. L'étude menée au préalable sera complétée et conduira à l'élaboration d'une demande de crédit. Mme Collarin prêtera une attention particulière aux problèmes cités par M. Rebetez.

**M. Pierre Chételat**, PLR, rapporte que son groupe soutiendra le postulat, vu les problèmes du bâtiment, qui, à son avis, ne nécessitera pas d'être agrandi.

**DECISION** : le postulat 4.08/13 - "Pérennité de l'école du Gros-Seuc", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.16/13 - "POUR UNE SOLUTION TRANSITOIRE ET ÉQUITABLE POUR TOUS AVANT LA CRÉATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE", CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT**

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, indique que sa motion vise à définir de manière transitoire les conditions d'accueil des Gens du voyage, par l'utilisation adéquate de terrains, la mise en place d'un contrôle de cette communauté à son arrivée et à son départ et son accueil dans des conditions acceptables, dans l'attente de la création d'aires d'accueil par le Gouvernement. Surpris de la position du Conseil communal quant à cette motion, M. Parrat souligne que cette procédure provisoire supprimera tous dérapages, qui ont été évités de peu lors de la dernière venue des Gens du voyage à Delémont.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que la résolution de ce problème appartient au Canton. Comme M. le Ministre Michel Thentz est sur le point d'y trouver une solution, la Ville ne doit pas interférer dans la démarche cantonale mais la soutenir. Comptant sur une future législation autorisant l'intervention policière en cas de nécessité, M. Kohler invite à rejeter la motion, afin de ne pas créer une incertitude laissant supposer que Delémont est disposée à accueillir cette aire.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UF•sp, est d'avis que sa motion 5.14/13 - "Prévenir et régler les installations intempestives et illégales des Gens du voyage sur des terrains privés par une procédure claire et responsabilisante" poursuivait le même but que la présente intervention. Se réjouissant du changement de position d'autres partis politiques, M. Baettig estime que le dossier cantonal stagne. De plus, à son sens, la création d'une aire d'accueil devrait être rentable, les frais d'entretien et d'hébergement devant être équitables et pris en charge par les Gens du voyage. D'autre part, M. Baettig, tout en reconnaissant les droits de cette communauté, met en évidence l'avis de la population qui doit être pris en compte. En dernier lieu, il indique qu'il soutiendra cette motion.

**M. Christophe Günter**, PLR, étonné que cette motion émane de la gauche, constate qu'elle s'aligne sur les deux autres interventions déposées à ce sujet. Favorable à l'instauration d'une disposition réglant les modalités d'accueil des Gens du voyage, son groupe soutiendra cette motion.

**M. Patrick Chapuis**, PCSI, se rallie à la position du Conseil communal, ce sujet sensible devant être réglé avec prudence et en toute connaissance de cause par le Gouvernement, par des contacts avec différents partenaires pour régulariser cette situation. En outre, la mise en place d'une procédure provisoire à Delémont pourrait être considérée par le Canton comme étant la solution appropriée. Il invite donc à attendre le résultat de l'étude cantonale, raison pour laquelle il invite à refuser cette motion.

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, précise sa volonté d'éviter tout dérapage, dans l'attente d'une solution définitive dont la résolution prend du temps, vu les discussions avec les communes jurassiennes.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que la problématique de l'accueil des Gens du voyage existe depuis longtemps. A son sens, la solution cantonale verra le jour avant la mise en place de la procédure demandée par la motion. Il craint également que la démarche delémontaine n'incite le Canton à choisir Delémont pour la création de l'aire d'accueil. M. Kohler souligne que l'accueil de Gens du voyage sur le territoire communal ne génère pas de problèmes aussi conséquents que dans d'autres pays européens même si les réseaux sociaux ont amplifié le phénomène. Il pense que la solution cantonale sera en place d'ici au printemps 2014, tout en relevant que la procédure transitoire ne sera pas satisfaisante.

**DECISION** : la motion 5.16/13 - "Pour une solution transitoire et équitable pour tous avant la création des aires d'accueil des Gens du voyage", CS•POP•Verts, M. André Parrat, est refusée par 23 voix contre 10.

**16. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/13 - "POUR LE MAINTIEN DU LIEN SOCIAL", CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT**

**Mme Esther Gelso** rappelle que certaines incivilités dérangeantes, comme la circulation ou le bruit en fin de semaine notamment, ou le regroupement de citoyens, avaient été relevées en 2012 dans le rapport de l'action communautaire. Pour répondre au postulat, Mme Gelso indique que le groupe de travail *Mieux vivre ensemble* s'est constitué en 2013, regroupant des représentants de Caritas, de la Commission Vieille Ville, des commerçants, le Délégué à la jeunesse, le Bureau de l'intégration, les Services UETP, ASJL et Police, de même que les écoles. Après analyse, le groupe est d'avis qu'un travail important doit être fait sur le sentiment subjectif d'insécurité. Son rapport parviendra à l'Exécutif dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014 et proposera des mesures concrètes réalisables rapidement. De l'avis unanime du groupe de travail, la création d'un poste de travailleur de rue, assurant le lien entre les autorités et les groupes marginaux qui se réunissent à différents endroits de la ville, semble nécessaire.

**17. RÉPONSE À LA MOTION 5.03/13 - "SÉCURITÉ DES ENFANTS", CS•POP•VERTS, MME EMILIE SCHINDELHOLZ AESCHBACHER**

**Mme Françoise Collarin** indique que le cahier des charges du Plan directeur de la mobilité douce englobe la problématique décrite dans la motion. Elle précise que les mesures urgentes sont généralement réalisées rapidement et indépendamment du plan précité. En particulier, la circulation dans le secteur du Gros-Seuc, actuellement à l'enquête, sera interdite, avec une autorisation pour les habitants et les enseignants. Les parents pourront déposer leurs enfants à la route de Bâle ou aux abords du Centre l'Avenir. Le Service UETP se tient toutefois à disposition pour toute mesure urgente qui lui sera signalée, dans l'attente de la réalisation de toutes les mesures prévues dans le plan directeur ad hoc.

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher**, CS•POP•Verts, satisfaite des démarches de la Ville et de la prise en compte de cet aspect dans le Plan directeur de la mobilité douce, demande que, lors de chaque réaménagement, les services communaux cherchent systématiquement à savoir si les solutions prévues sont adaptées aux enfants (à pied ou en trottinette) ou aux piétons avec poussette, par exemple.

**18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/13 - "HOLLYWOODISME SUBVENTIONNÉ PAR LA VILLE DE DELÉMONT ET LES SID", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, mettant en exergue la liberté de chacun en matière cinématographique, s'étonne qu'une collectivité publique ne prête pas suffisamment d'attention au contenu de certains films, incitant à la haine et à la violence ou relayant des messages de guerre, selon lui, et il se dit choqué du sponsoring que le Conseil communal leur accorde.

**M. Jean-Yves Gentil** indique avoir visionné les deux films en question, sans y avoir trouvé un appel à la haine ni des éléments plus répréhensibles que ceux de certains partis politiques suisses stigmatisant les étrangers ou les délinquants criminels.

**19. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées :**

- **question écrite 2.11/13** - "Inventaire des toits adaptés à la pose de panneaux photovoltaïques", PLR, M. Christophe Günter
- **question écrite 2.12/13** - "Frontaliers dans l'administration communale ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.17/13** - "Une alternative pour les écoles et la Maison de l'Enfance", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher
- **motion 5.17/13** - "Pour une meilleure concertation canton-commune en matière de planification financière", PLR, M. Julien Crevoisier
- **motion 5.18/13** - "Des mesures concrètes pour la réalisation de logements à loyers modérés", PCSI, M. Jean-Paul Miserez

La séance est levée à 23 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay